



Mamoudzou, le 8 mai 2018

Communiqué du Président du Conseil départemental relatif à la coopération entre le Département de Mayotte et les Iles constituant l'Union des Comores

Le Président du Conseil départemental, face aux informations circulant à la presse concernant les relations entre Mayotte et les entités constituant l'Union des Comores, tient à clarifier auprès des mahorais, la position du Département. Il s'agit principalement des informations faisant état de la feuille de route France/Comores et du projet avancé « de constitution d'une communauté de l'archipel des Comores ».

Sur la feuille de la Feuille de route

Le Président du Conseil départemental rappelle, que suite au rejet massif exprimé par la population mahoraise du contenu de cette feuille de route, les élus de Mayotte ont fait bloc et obtenu du Gouvernement, la suspension immédiate de ce document.

Des propositions ont été à cette occasion formulées et entre autres, demandant au Gouvernement :

- L'intégration de Mayotte à l'espace SCHENGEN ;
- L'engagement des autorités de l'Union des Comores à lutter chez eux contre les réseaux alimentant les filières de l'immigration clandestine ;
- La reconnaissance préalable par les autorités comoriennes et avant toute discussion sur le visa d'entrée à Mayotte de leurs ressortissants, de l'appartenance de notre territoire à la France (**Parce que c'est le choix souverain des mahorais**) ;
- Et enfin, la participation des élus mahorais aux discussions à venir avec le Gouvernement comorien et ayant trait aux relations avec Mayotte.

A ce jour, aucune information depuis, n'a été communiquée, ni au Conseil départemental, ni aux parlementaires, concernant une possible remise en circulation de cette feuille de route.

Le Président du Conseil départemental demeure quant à lui inflexible sur les préalables indiqués plus haut et rejettera avec la même énergie toute idée de relance de cette feuille de route sans que ces conditions posées ne soient pas suivies d'effet.

Sur la communauté de l'archipel des Comores

Pour le Président du Conseil départemental, **l'évolution souhaitée de Mayotte, ne s'inscrit nullement dans cette démarche au passage cavalière et n'engageant que ces auteurs.**

Mayotte ambitionne de construire avec son voisinage (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et les Pays de l'Est africains), **des relations empreintes de respect mutuel et de coopérations diverses, culturelle, sportive et économique à but gagnant/gagnant.**

Il n'a jamais été question pour le Conseil départemental d'œuvrer à contre-courant de l'histoire de Mayotte et revendiquer un quelconque rapprochement avec l'Union des Comores. Toute affirmation contraire, n'est que fantasme et n'obtiendra jamais l'aval du Département et des élus mahorais.

Le Président du Conseil départemental invite la population à la prudence notamment au sujet des amalgames colportés, propageant sciemment la confusion dans l'opinion publique mahoraise entre les 2 sujets évoqués plus haut et le projet du Conseil départemental, tendant à l'achèvement de la départementalisation et au renforcement des compétences régionales exercées par le Département de Mayotte porté par les élus départementaux.

Le Président du Conseil départemental
Soibaramadine IBRAHIM RAMADANI

